

FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN
AUX INSTITUTIONS CULTURELLES DE LA REGION LAUSANNOISE

p.a. Greffe municipal – rte de Cossonay 40 – 1008 Prilly
Tél. 021 622 72 01

RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 MAI 2021
SUR LA GESTION 2020

Impacts de la crise sanitaire

La crise sanitaire internationale, survenue au printemps 2020, a eu des impacts sur le fonctionnement du Fonds, obligeant le Comité de gestion à remplacer l'assemblée générale, préalablement fixée au 27 mai 2020, par un vote statutaire par correspondance. La grande majorité des communes membres se sont pliées de bonne grâce à l'exercice, ce qui a permis au Fonds de verser rapidement les subventions votées aux 4 Institutions culturelles. Une bouffée d'oxygène pour ces dernières, le monde de la Culture faisant partie des secteurs les plus sévèrement touchés par la crise.

Le Comité de gestion

En 2020, la composition du Comité de gestion du Fonds intercommunal de soutien aux Institutions culturelles de la Région lausannoise, cité ci-après sous «le Fonds», était la suivante :

- | | |
|--|------------------------|
| ▪ M. Marc Zolliker, Président | Pully |
| ▪ M. Jean-Claude Glardon, Vice-Président | Bussigny-près-Lausanne |
| ▪ M. Antoine Reymond, Trésorier | Prilly |
| ▪ Mme Sylvie Pittet Blanchette | Ecublens |
| ▪ Mme Claire Glauser | Lutry |
| ▪ M. Philippe Somsy | Le Mont-sur-Lausanne |

Les communes membres

En 2020, le Fonds a pu compter sur 19 communes membres, soit Pully, Bussigny-près-Lausanne, Prilly, Ecublens, Lutry, Le Mont-sur-Lausanne, Assens, Belmont-sur-Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Echandens, Epalinges, Froideville, Jouxens-Mézery, Paudex, Préverenges, Renens, Romanel-sur-Lausanne et St-Sulpice. Il a en outre bénéficié du don de 2 communes alliées qui n'ont pas signé la convention, à savoir, Chavannes-près-Renens et Savigny.

Représentation du Fonds au sein des conseils de fondation des institutions

La Municipalité de Lausanne a nommé les représentants du Fonds suivants au sein des conseils des institutions pour la législature 2016-2021 :

- M. Jean-Claude Glardon au sein du Conseil de la Fondation de l'Orchestre de chambres de Lausanne;
- Mme Sylvie Pittet Blanchette au sein du Conseil de la Fondation pour l'art dramatique;
- M. Antoine Reymond au sein du Conseil de la Fondation pour l'art musical, lyrique et chorégraphique;
- M. Marc Zolliker au sein du Conseil de la Fondation du Béjart Ballet Lausanne.

Séances du Comité de gestion

En 2020, le Comité s'est réuni à deux reprises, le 5 mars à Prilly et le 24 septembre à Pully.

Assemblée générale

Compte tenu de l'état d'urgence décrété le 13 mars 2020 par la Confédération en raison de la pandémie du COVID-19 et des mesures mises en place pour, le Comité de gestion du Fonds, par voie de consultation électronique, a décidé, le 21 avril 2020, d'annuler l'Assemblée générale 2020 dans sa forme prévue, à savoir dans les locaux du Théâtre de Vidy qui proposait de poursuivre la soirée par un spectacle.

Le 22 avril 2020 un courrier a été adressé aux communes membre contenant un bulletin de vote leur permettant de faire connaître leurs décisions par voies postales ou par courriel. A noté que les communes alliées qui n'ont pas signés la convention mais qui contribuent financièrement au Fonds, soit Chavannes-Près-Renens et Savigny, ont reçu ce courrier pour information.

Le nombre de bulletins de votes valablement retourné s'est monté à 17. Les communes membres étant au nombre de 19, le scrutin a été déclaré valable.

17 communes membres ont retourné leur bulletin de vote dans le délai fixé au 25 mai 2020 :

- Belmont-sur-Lausanne, Bussigny, Cugy, Echandens, Ecublens, Epalinges, Froideville, Jouxten-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Lutry, Préverenges, Paudex, Prilly, Pully, Renens, Romanel-sur-Lausanne, St-Sulpice.

2 communes n'ont pas voté sont :

- Assens, Cheseaux-sur-Lausanne.

Secrétariat

La gestion administrative du Fonds est assumée par Mme Christine Keberlé Joyet, Secrétaire municipale adjointe à la Ville de Prilly.

Subventions aux Institutions et résumé des comptes

A cette occasion, l'assemblée a accepté à l'unanimité de verser aux 4 institutions de base les mêmes subventions que pour les trois dernières années, à savoir un total de CHF 850'000.- réparti comme suit :

		<u>2020</u>		<u>2019</u>
➤	Béjart Ballet Lausanne :	CHF	170'000.-	CHF 170'000.-
➤	Théâtre de Vidy-Lausanne :	CHF	255'000.-	CHF 255'000.-
➤	Orchestre de Chambre de Lausanne :	CHF	170'000.-	CHF 170'000.-
➤	Opéra de Lausanne :	CHF	255'000.-	CHF 255'000.-
TOTAL		CHF	850'000.-	CHF 850'000.-

En résumé, le montant total des subventions allouées en 2020 aux Institutions s'élève à CHF 850'000.-. Le montant des subventions versées par les communes se monte à CHF 871'688.00 soit une hausse par rapport à l'année précédente (CHF 858'451.12 en 2019). Le bilan au 31 décembre 2020 se solde sur un capital de CHF 35'527.20.

Pour information, le budget 2020 de la Ville de Lausanne pour ces 4 institutions se montait à CHF 24'362'900.-. Idéalement, selon la Convention, la quote-part des communes devrait atteindre le 10% de cette somme, soit CHF 2'436'290.- (CHF 14.36 par habitant).

Carte Cultissime

Le nombre de cartes émises en 2020 s'élève à 419 (562 nouvelles cartes émises en 2019). Un chiffre relativement optimiste au regard de la triste année culturelle écoulée mais qui doit être nuancé par le fait que certaines communes offrent ces cartes à leurs jeunes citoyens pour leur 18^{ème} anniversaire. Le nombre de places achetées par le biais de la carte, qui s'élève pour 2020 à seulement 91 contre 226 en 2019, reflète en revanche la réalité.

Fonds intercommunal de soutien
aux institutions culturelles de la région lausannoise

Le Président :



M. Zolliker

Le Vice-Président :



J.-C. Glardon